

**SERVICES TECHNIQUES**

FB/PB/MG/TB

DECISION N° ST 22-07152

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 3<sup>ème</sup> alinéa dudit article,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la construction de la Maison de l'environnement,

CONSIDERANT la proposition faite par ETAMINE,

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat (2022C66) « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la construction de la Maison de l'environnement » est attribué à la société ETAMINE sise 10, avenue des Canuts - 69120 VAULX-EN-VELIN, pour un montant de 33 095.00 € HT soit 39 714.00€ TTC.

La mission commence à la date de notification du contrat au prestataire et aura pour échéance la fin de la phase exploitation.

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

**Article 3**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à VILLEPARISIS, le 27/09/2022

La Directrice générale des Services

Valérie BESSIÈRE



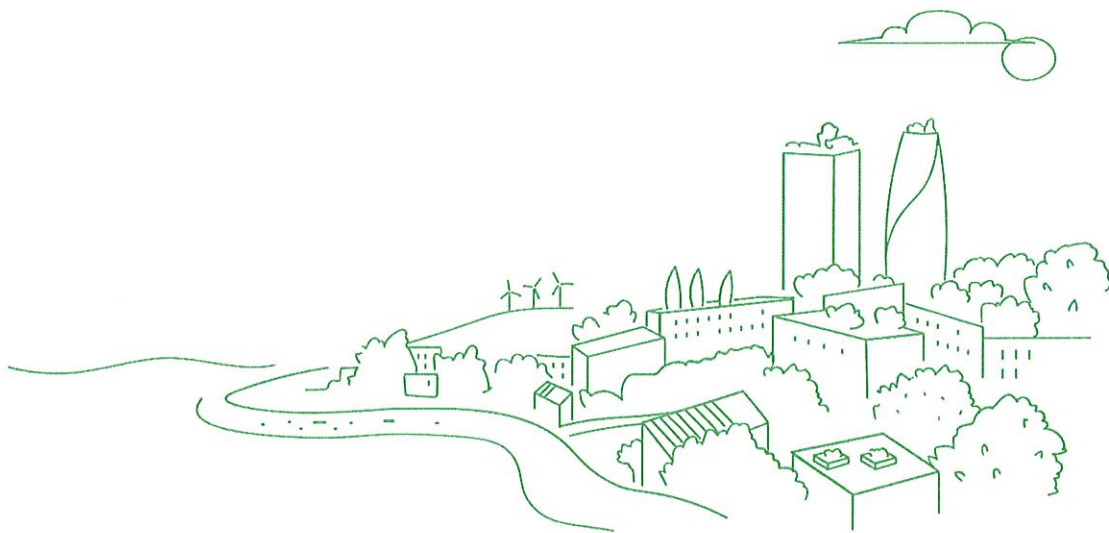
MAIRIE DE VILLEPARISIS  
R.E.  
(S&M)

Enlèvement en préfecture  
N° 27/09/2022 005-ST22\_07152-AI  
Date de notification : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20221005-ST22\_07152-AI  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022



# Construction de la Maison de l'Environnement de Villeparisis : mission d'AMO Environnemental BDF (Bâtiment Durable Francilien)



13/09/2022

## NOTICE METHODOLOGIQUE

Commune de Villeparisis

info@etamine.coop  
www.etamine.coop  
SA SCOP à capital variable  
RCS Lyon 424 731 248 00060 – APE 7112B

Rédaction : ALb  
Référence : 210582  
Commentaire version :

V01  
Usé de réception en préfecture  
077-217705144-20221005-ST22\_07152-AI  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022

## Sommaire

1. Méthodologie d'accompagnement BDF.....	3
1.1. Démarrage de la mission.....	3
1.2. Phase diagnostic (DIAG).....	3
1.3. Phase conception (APS, APD) .....	4
1.4. Phase PRO/DCE (MARCHE).....	4
1.5. Phase réalisation.....	5
1.6. Phase exploitation .....	5
2. Equipe projet ETAMINE .....	6
3. Programme de travail par phase .....	7
4. Proposition d'honoraires .....	8
5. Validation.....	9

# 1. Méthodologie d'accompagnement BDF

## 1.1. Démarrage de la mission

Etamine a participé à la phase de programmation de l'opération avec les entreprises DUO Programme et Ecotech.

Pour mémoire, cette mission couvrirait notamment :

- Une phase de faisabilité avec visite de site, analyse environnementale du site du projet, propositions d'ambitions environnementales et des niveaux visés, participation aux réunions avec un comité technique et un comité participatif ;
- Une phase de rédaction du programme technique détaillé, avec réunions d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage et présentation au comité de pilotage ;
- Une phase d'assistance à la consultation et au choix du maître d'Œuvre, non encore réalisée mais prévue, qui ne fera pas l'objet de mission complémentaire dans le présent document. Pour mémoire, Etamine interviendra sur la partie analyse des projets (visite de site avec les candidats, analyse des dossiers sur la base de 3 projets, participation à 1 commission technique et participation à 1 jury de concours).

Les objectifs environnementaux retenus en phase programme sont les suivants :

- Certification BDF Niveau Argent (Démarche Bâtiment Durable Francilien) à obtenir ;
- Label Biodiversity, niveau équivalent à viser (comprenant l'obligation de réalisation d'un diagnostic écologique) ;
- Niveau 2 du label Biosourcé, niveau équivalent à viser.

Le présent document a pour but d'expliquer le suivi environnemental et l'accompagnement proposé à la commune de Villeparisis à la suite de la phase concours. Le contrat commencera à réception du premier ordre de service. Un nouvel ordre de service sera émis par la maîtrise d'ouvrage à chaque début de phase. La proposition de mission couvre les phases conception, réalisation et 2 années de suivi en exploitation jusqu'à l'obtention du certificat Bâtiment Durable Francilien.



## 1.2. Phase diagnostic (DIAG)

Dans le cas particulier des études en lien avec la démarche Biodiversity. Nous proposons d'inclure la mission de diagnostic écologique dans la mission d'accompagnement Etamine plutôt que de la laisser à la charge du maître d'œuvre.

Une telle bascule permettra de planifier le diagnostic écologique dès le printemps 2023 et ainsi de fournir le rapport de diagnostic écologique aux équipes de maîtrise d'œuvre présentes en phase concours plutôt qu'APS. Cela permettra d'inclure les recommandations de l'écologie le plus tôt possible dans le projet.

Un léger amendement du programme environnemental sera effectué pour retirer ce diagnostic des pièces à fournir par le maître d'œuvre en phase APS.

### 1.3. Phase conception (APS, APD)

A cette phase, la mission d'Etamine est d'accompagner l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'intégration des exigences de la démarche dans la conception du bâtiment. Grâce à son expertise, Etamine sera force de proposition, à la fois sur le bâti et les solutions techniques pour atteindre le niveau d'exigence souhaité par la maîtrise d'ouvrage.

Les études techniques nécessaires à la validation des prérequis et des différents critères devront être réalisées à cette phase par le Bureau d'études qui en a la charge (bureau fluides ou environnementale le plus souvent). Elles seront un support d'aide à la décision pour les choix de conception. Chaque étude fera l'objet d'un rapport détaillant les hypothèses de calcul ainsi que les résultats.

Etamine suivra, tout au long de la phase conception, l'évolution des choix de conception et vérifiera que les modifications apportées permettent bien de conserver le niveau visé. Ce suivi sera assuré grâce à la mise à jour de l'évaluation en ligne.

Etamine prévoit la participation à cinq réunions pour la phase conception afin d'échanger sur les choix de conception vis-à-vis de la démarche BDF et Biodiversity.

*Nota : Etamine est accompagnateur, en aucun cas le bureau d'étude qui réalise l'ensemble des études d'ingénierie nécessaire au BDF. L'ensemble des études nécessaires ont été décrites au programme environnemental de l'opération, cf '§8 Planification des études et justifications phase pas phase' du programme environnemental. Dans le cas particulier où l'équipe de maîtrise d'œuvre n'aurait pas la compétence nécessaire sur certaines études (exemple : étude en cout global), Etamine pourra proposer un devis complémentaire pour la réalisation des études manquantes.*

Commission BDF phase conception :

Le projet sera présenté en commission BDF à la fin de la phase APD avant le dépôt du PC. Dans ce cadre Etamine réalise les actions suivantes :

- Définition et organisation de la date d'audit en présence du Maître d'Ouvrage, de l'AMO Environnement, du BE Environnement, de l'architecte et du BE Fluides
- Evaluation en ligne avec chargement sur la plateforme de l'ensemble des pièces justificatives préalablement analysées
- Préparation de la présentation power point et organisation de l'intervention de chaque intervenant
- Revue de projet avec l'équipe BDF
- Présentation du projet en commission
- Intégration des éventuelles remarques émises lors de la commission

### 1.4. Phase PRO/DCE (MARCHE)

A cette phase, deux réunions sont prévues afin d'échanger sur les derniers sujets restants.

Etamine vérifiera la complétude des préconisations environnementales du Bureau d'étude Environnement et fera une relecture de la charte chantier propre.

Une relecture des CCTP sera également effectuée afin de vérifier que l'ensemble des éléments a bien été intégré.

Une dernière relecture du Dossier MARCHE sera réalisée avant signature des entreprises.

## 1.5. Phase réalisation

Au démarrage de la phase réalisation, Etamine organisera une réunion de sensibilisation des entreprises afin de présenter la démarche de qualité environnementale dans laquelle s'est inscrite le projet depuis la phase programme. Etamine ne suit pas la démarche chantier propre, qui sera suivi par le bureau d'études Environnement.

Une relecture des documents de fin de chantier sera effectuée, notamment bilan de chantier propre et livret utilisateur.

Une réunion de sensibilisation avec les futurs usagers du bâtiment sera également organisée à la livraison du bâtiment afin de leur présenter le bâtiment et ses spécificités.

Commission BDF phase réalisation :

A la fin de la phase réalisation, Etamine se chargera de compiler toutes les pièces justificatives à fournir à Ekopolis et préparera la commission phase réalisation :

- Définition et organisation de la date d'audit en présence du Maître d'Ouvrage, de l'AMO environnement, du BE environnement, de l'architecte et de certaines entreprises (GO, CVC...)
- Evaluation en ligne avec chargement sur la plateforme de l'ensemble des pièces justificatives préalablement analysées
- Préparation de la présentation power point et organisation de l'intervention de chaque intervenant
- Revue de projet avec l'équipe BDF
- Présentation du projet en commission
- Intégration des éventuelles remarques émises lors de la commission

## 1.6. Phase exploitation

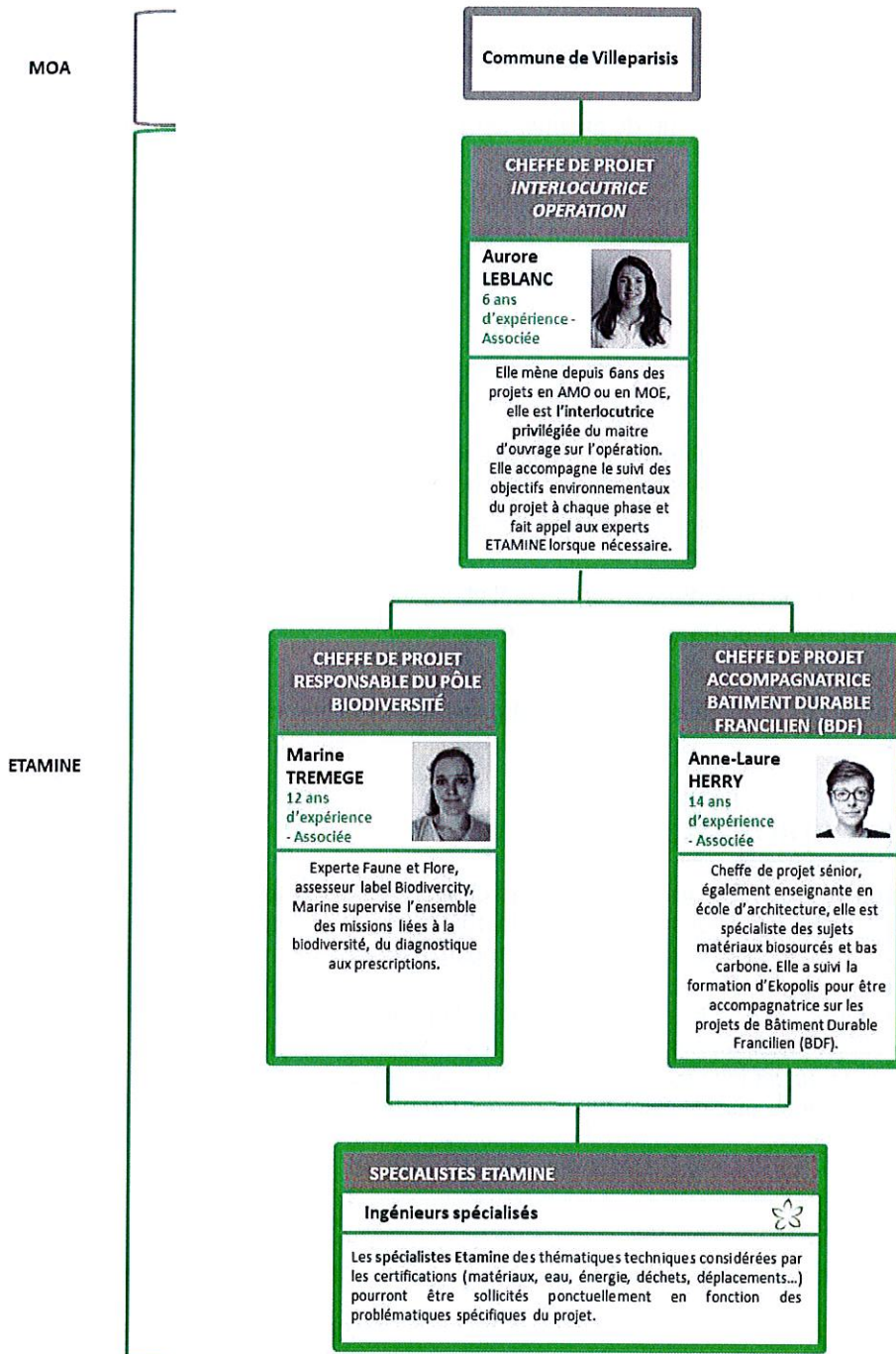
Dans le cadre de la démarche BDF, un suivi d'exploitation sur 2 ans sera réalisé. Ce suivi comprend une analyse semestrielle des consommations énergétiques et conditions de confort (température notamment). Ces analyses permettront de comparer les consommations réelles du bâtiment aux objectifs fixés en conception et aux consommations d'autres équipements de ce type. Elle pourra permettre de mettre en évidence certains dysfonctionnements ou potentiels d'optimisation. Chaque analyse fera l'objet d'un rapport récapitulatif des résultats, les préconisations pour optimiser les consommations ou régler les dysfonctionnements. Dans le cadre de cette mission deux visites sur site sont également prévues afin de faire des mesures ponctuelles ou d'accompagner l'exploitant dans le réglage des installations.

Commission BDF phase exploitation :

A la fin de la période de suivi de 2 ans, Etamine préparera le passage en commission exploitation :

- Définition et organisation de la date d'audit en présence du Maître d'Ouvrage, de l'AMO, de l'exploitant et éventuellement d'un représentant des utilisateurs
- Evaluation en ligne avec chargement sur la plateforme de l'ensemble des pièces justificatives préalablement analysées
- Préparation de la présentation power point et organisation de l'intervention de chaque intervenant
- Revue de projet avec l'équipe BDF
- Présentation du projet en commission

## 2. Equipe projet ETAMINE



### 3. Programme de travail par phase

Mission	Programme de travail
<b>DIAG</b>	
	<b>Diagnostic écologique sur site</b> Base 1 jour de visite de site
BIODIVERCITY	Transposition des enjeux dans un cahier des charges Calcul de l'évolution du potentiel écologique de l'opération (axe 3) Etude bibliographique complète et note spécifique sur les espèces cibles du projet
<b>APS</b>	
	<b>Suivi de conception et conseils en réunions</b> Conseils à maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage Animation de réunions spécifiques sur le volet énergétique et environnemental Relecture en synthèse des pièces écrites
BASE	
BIODIVERCITY	<b>Suivi des exigences Biodiversity</b> Accompagnement à la conception et vérification du projet
BDF	<b>Commission BDF phase conception</b>
<b>APD</b>	
BASE	<b>Suivi de conception et conseils en réunions</b>
BIODIVERCITY	<b>Suivi des exigences Biodiversity</b>
<b>PRO / DCE (MARCHE)</b>	
	<b>Suivi de conception et conseils en réunions</b> Conseils à maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage Animation de réunions spécifiques sur le volet énergétique et environnemental
BASE	
	<b>Relecture/Vérification de pièces écrites spécifiques</b> Charte de chantier à faibles nuisances Notice environnementale de synthèse Préconisations et notes chapeau à intégrer dans les CCTP
BASE	
BIODIVERCITY	<b>Suivi des exigences Biodiversity</b> Accompagnement à la conception et vérification du projet Relecture et vérification des CCTPs
BASE	<b>Relecture du dossier marché</b>
<b>DET</b>	
	<b>Suivi des exigences chantier propre</b> Vérification du suivi mis en place par la MOE : 2 visites + CR Conseils à maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage
BDF	
BIODIVERCITY	<b>Suivi des exigences Biodiversity en chantier</b> 2 visites + CR
<b>AOR</b>	
	<b>Relecture des livrables MOE :</b> Bilan de chantier + Guide utilisateurs et gestionnaire Réunion de sensibilisation à l'attention des usagers
BDF	
BDF	<b>Commission BDF phase réalisation</b>
<b>EXPLOITATION</b>	
	<b>Analyse semestrielle</b> 2 visites sur site
BDF	
BDF	<b>Commission BDF phase exploitation</b>

## 4. Proposition d'honoraires

Programmation et concours (0)	Pour mémoire	BASE AMO	BDF	Démarche BIODIVERSITY	TOTAL
<b>Diagnostic (0bis)</b>	<b>Total DIAG</b>			<b>3 200 €HT</b>	<b>12 375 €HT</b>
	Phase APS	2 250	2 625	800	5 675
	Phase APD	1 500	0	1 200	2 700
	Phase PRO	2 250	0	2 400	4 650
<b>Conception (1)</b>	Phase MARCHÉ	1 500	0	0	1 500
	Phase ACT	0	0	0	0
	<b>Total Conception</b>	<b>7 500 €HT</b>	<b>2 625 €HT</b>	<b>4 400 €HT</b>	<b>14 525 €HT</b>
	Phase VISA	0	0	0	0
	Phase DET	0	3 750	2 000	5 750
<b>Réalisation (2)</b>	Phase AOR	0	3 330	0	3 330
	<b>Total Réalisation</b>	<b>0 €HT</b>	<b>7 080 €HT</b>	<b>2 000 €HT</b>	<b>9 080 €HT</b>
<b>Exploitation (4)</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>6 290 €HT</b>		<b>6 290 €HT</b>
<b>TOTAL MISSION (0bis+1+2+4)</b>		<b>7 500 € HT</b>	<b>15 995 € HT</b>	<b>9 600 € HT</b>	<b>33 095 € HT</b>
		<b>9 000 € TTC</b>	<b>19 194 € TTC</b>	<b>11 520 € TTC</b>	<b>39 714 € TTC</b>

Nota : les frais de certification (BDF) ne sont pas inclus et sont en cours de demande auprès d'Ekopolis.

## 5. Validation

Bon pour accord,

Le 27/09/2022

Le client

La Ville de Villeparisis

la Directrice générale des services

Valérie BESSIÈRE



Etamine

Gerald Masteau  
Directeur Général



10 avenue des Capucins 91200 Vaux-en-Velin  
Tél. 04 37 45 44 90 - Fax 04 37 45 41 30  
info@etamine.coop



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20221005-ST22\_07152-AI  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022